Fiche de surveillance des épisodes d'IRA en collectivités de personnes âgées

Etablissement: ……

Service :……

Nom de la personne complétant la fiche : ……

Fonction : ……

Date : ……/……. / ……

Mettre une croix pour chaque nouveau cas (1 cas cochée = 1 nouveau cas)

Nombre de cas																														
30																														
29																														
28																														
27																														
26																														
25																														
24																														
23																														
22																														
21																														
20																														
19																														
18																														
17																														
16																														
15																														
14																														
13																														
12																														
11																														
10																														
9																														
8																														
7																														
6																														
5																														
4																														
3																														
2																														
1																														
DATE																														

Commencer par la date de début des signes du premier cas et incrémenter les dates dans les cases suivantes

Nombre de cas chez les résidents par jour (reporter le nombre de résidents malades de la courbe pour chaque jour)

																															Total résidents malades

✓ **Épidémie d'infections respiratoires aiguës basses (IRA) :**
5 cas d'IRA dans un délai de 4 jours, en dehors des pneumopathies de déglutition, parmi les résidents de l'établissement.

Guide d'utilisation de la fiche de surveillance des épisodes d'IRA en collectivités de personnes âgées

Les épidémies d'IRA sont à signaler à l'ARS

1. Pourquoi cette fiche de surveillance ?

Cette fiche de surveillance des épidémies vous est proposée pour vous aider à identifier précocement des épidémies d'IRA. En effet, chez les personnes âgées, les tableaux cliniques observés peuvent être trompeurs et la multiplicité des intervenants dans les Ehpa (médecin coordonnateur, médecins traitants, infirmières, etc…), rend parfois difficile l'identification du début d'une épidémie alors même que les cas parmi les membres du personnel ne sont pas forcément pris en compte.

Cette fiche peut également aider à orienter le diagnostic de l'épidémie en cours.

2. Cette fiche de surveillance est-elle obligatoire ?

Non, cette fiche vous est proposée. Si vous disposez déjà d'un protocole de surveillance adapté à votre établissement, utilisez-le.

3. Qui renseigne cette fiche de surveillance ?

La fiche de surveillance est renseignée, selon l'établissement, par le médecin coordonnateur, la surveillante, un médecin ou un(e) infirmièr(e) référent…

4. Comment utiliser cette fiche de surveillance ?

Dans un premier temps, renseignez précisément les informations concernant l'établissement et la personne en charge de la surveillance.

Chaque jour, le nombre de cas de la pathologie observée est noté sur la fiche de surveillance **en cochant une case pour chaque nouveau cas**.

La première date de la courbe à renseigner correspond à **la date de début des signes du premier cas**. Les dates suivantes sont alors incrémentées à partir de cette 1ère date enregistrée. Le total par jour du nombre de cas est ensuite reporté en bas de la courbe en précisant le nombre de résidents et le nombre de personnels malade ce jour-là (cf exemple ci-dessous).

5. A qui doit-on adresser cette fiche de surveillance ?

Il est souhaitable d'envoyer cette fiche aux autorités sanitaires en même temps que la fiche de signalement et lors de la clôture de l'épidémie avec la fiche de fin de suivi.

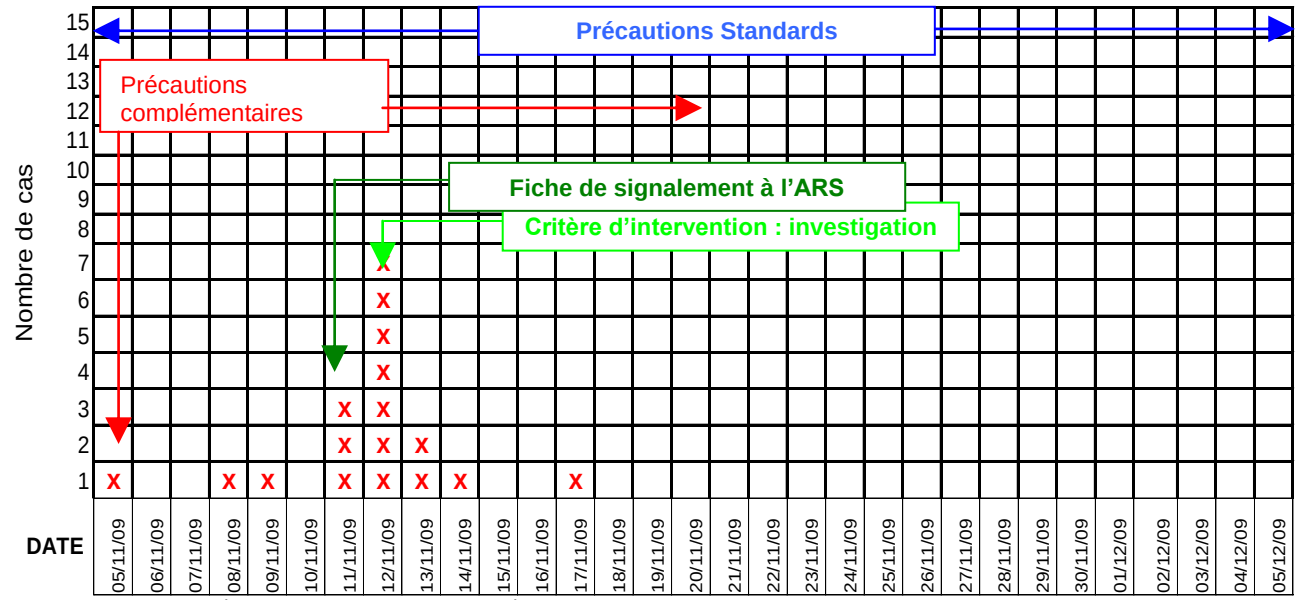

Commencer par la date de début des signes du premier cas et incrémenter les dates dans les cases suivantes

Nombre de cas chez les résidents par jour (reporter le nombre de résidents malades de la courbe pour chaque jour)																															Total résidents malades
1	0	0	1	1	0	3	7	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0													17